

Le Cercle de Silence à Roubaix.

Depuis le 27 mai 2008, chaque dernier mardi du mois, de 18h00 à 19h00, sur la grand-place de Roubaix entre la Mairie et l'église St Martin



A l'origine, le Cercle de Silence est une **manifestation non violente** pour **dénoncer les traitements inhumains et dégradants** réservés aux migrants dans les Centres de Rétention Administratives (C.R.A), le plus proche de nous est à Lesquin.

En France, ils sont organisés **pour refuser l'enfermement d'hommes, de femmes, et même d'enfants** dans ces C.R.A sous prétexte qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

LE SILENCE PORTE UNE GRAVITE ET UNE URGENCE.

L'Antenne Locale de la Pastorale des Migrants de Roubaix, répond à la première initiative des franciscains de Toulouse, avec l'ACI (Action Catholique des Milieux Indépendants), A.G.I.R, le CCFD, LDH (Ligue des droits de l'Homme), Mission ouvrière, MRAP, MEL, des paroisses, le Secours Catholique, SOLORE...

TOUS SONT LES BIENVENUS

Le 13 avril, les députés sont amenés à se prononcer sur une nouvelle proposition de loi visant l'allongement de la durée maximale de rétention à sept mois.

Depuis plusieurs années, la Cimade, les autres associations intervenant en rétention ainsi que le CGLPL déplorent la déliquescence des conditions d'enfermement et des atteintes aux droits et à la dignité des personnes enfermées de plus en plus fréquentes (promiscuité, absence d'intimité, difficulté voire impossibilité de maintenir des liens avec des personnes extérieures, équipement mobilier plus que sommaire, manque de propreté, odeurs nauséabondes, peu d'activités possibles au sein des zones de rétention, nourriture en quantité insuffisante et de mauvaise qualité). Un triste bilan, conséquence directe de l'actuelle politique d'enfermement et d'expulsion, toujours plus répressive et délétère. Cette proposition de loi prévoit en effet, au milieu de diverses mesures sécuritaires, un allongement de la durée maximale de rétention à 210 jours pour les personnes qui représenteraient une « menace actuelle et d'une particulière gravité pour l'ordre public » ; l'ajout de « l'actualité » de la menace semble leur suffire pour éviter une nouvelle censure du Conseil constitutionnel, et (encore trop) de personnes étrangères seraient concernées par les conditions prévues dans le texte. Cette réforme va plus loin encore, en prévoyant des placements en rétention à répétition, jusqu'à 360 jours – voire 540 jours en cas de « menace actuelle et grave pour l'ordre public ». Un tel enfermement, de 12 ou 18 mois, pour des raisons administratives est totalement disproportionné.

Ces mesures dites « sécuritaires », basées sur la supposée dangerosité des personnes, conduisent à leur déshumanisation et alimentent tensions et violences. Le sort réservé aux personnes enfermées souffrant de troubles psychiques – déjà vulnérabilisées par des parcours, témoigne de cette déshumanisation : accès aux soins restreint, quasi-impossibilité de prise en charge par un praticien spécialisé, maintien en rétention voire expulsion malgré de lourdes pathologies. Le placement à l'isolement est souvent la seule réponse apportée aux manifestations de souffrance et risques de passages à l'acte auto-agressifs. Malgré ces constats alarmants, la volonté gouvernementale d'enfermer de plus en plus longtemps, tout en augmentant le nombre de places et en construisant de nouveaux CRA se poursuit, « quoiqu'il en coûte » en termes d'atteintes aux droits humains.

La Cimade rappelle la primauté des droits et libertés fondamentales des personnes étrangères, sur une politique d'enfermement et d'expulsion régressive. Elle demande la fermeture des centres et locaux de rétention administrative.

Prochains cercles de silence : 28 avril, 26 mai et 30 juin 2026

Le Cercle de Silence à Roubaix.

Depuis le 27 mai 2008, chaque dernier mardi du mois, de 18h00 à 19h00, sur la grand-place de Roubaix entre la Mairie et l'église St Martin



A l'origine, le Cercle de Silence est une **manifestation non violente** pour **dénoncer les traitements inhumains et dégradants** réservés aux migrants dans les Centres de Rétention Administratives (C.R.A), le plus proche de nous est à Lesquin.

En France, ils sont organisés **pour refuser l'enfermement d'hommes, de femmes, et même d'enfants** dans ces C.R.A sous prétexte qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

LE SILENCE PORTE UNE GRAVITE ET UNE URGENCE.

L'Antenne Locale de la Pastorale des Migrants de Roubaix, répond à la première initiative des franciscains de Toulouse, avec l'ACI (Action Catholique des Milieux Indépendants), A.G.I.R, le CCFD, LDH (Ligue des droits de l'Homme), Mission ouvrière, MRAP, MEL, des paroisses, le Secours Catholique, SOLORE...

TOUS SONT LES BIENVENUS

Le 13 avril, les députés sont amenés à se prononcer sur une nouvelle proposition de loi visant l'allongement de la durée maximale de rétention à sept mois.

Depuis plusieurs années, la Cimade, les autres associations intervenant en rétention ainsi que le CGLPL déplorent la déliquescence des conditions d'enfermement et des atteintes aux droits et à la dignité des personnes enfermées de plus en plus fréquentes (promiscuité, absence d'intimité, difficulté voire impossibilité de maintenir des liens avec des personnes extérieures, équipement mobilier plus que sommaire, manque de propreté, odeurs nauséabondes, peu d'activités possibles au sein des zones de rétention, nourriture en quantité insuffisante et de mauvaise qualité). Un triste bilan, conséquence directe de l'actuelle politique d'enfermement et d'expulsion, toujours plus répressive et délétère. Cette proposition de loi prévoit en effet, au milieu de diverses mesures sécuritaires, un allongement de la durée maximale de rétention à 210 jours pour les personnes qui représenteraient une « menace actuelle et d'une particulière gravité pour l'ordre public » ; l'ajout de « l'actualité » de la menace semble leur suffire pour éviter une nouvelle censure du Conseil constitutionnel, et (encore trop) de personnes étrangères seraient concernées par les conditions prévues dans le texte. Cette réforme va plus loin encore, en prévoyant des placements en rétention à répétition, jusqu'à 360 jours – voire 540 jours en cas de « menace actuelle et grave pour l'ordre public ». Un tel enfermement, de 12 ou 18 mois, pour des raisons administratives est totalement disproportionné.

Ces mesures dites « sécuritaires », basées sur la supposée dangerosité des personnes, conduisent à leur déshumanisation et alimentent tensions et violences. Le sort réservé aux personnes enfermées souffrant de troubles psychiques – déjà vulnérabilisées par des parcours, témoigne de cette déshumanisation : accès aux soins restreint, quasi-impossibilité de prise en charge par un praticien spécialisé, maintien en rétention voire expulsion malgré de lourdes pathologies. Le placement à l'isolement est souvent la seule réponse apportée aux manifestations de souffrance et risques de passages à l'acte auto-agressifs. Malgré ces constats alarmants, la volonté gouvernementale d'enfermer de plus en plus longtemps, tout en augmentant le nombre de places et en construisant de nouveaux CRA se poursuit, « quoiqu'il en coûte » en termes d'atteintes aux droits humains.

La Cimade rappelle la primauté des droits et libertés fondamentales des personnes étrangères, sur une politique d'enfermement et d'expulsion régressive. Elle demande la fermeture des centres et locaux de rétention administrative.

**Prochains cercles de silence : 28 avril, 26 mai
et 30 juin 2026**